



Siège Social : LORCA Route de Metz 57580 REMILLY

Compte rendu de l'Assemblée Générale ordinaire de l'AROPA 57 du 5 mai 2022

L'Assemblée Générale ordinaire de l'Association de Retraités d'Organismes Professionnels Agricoles de la Moselle (AROPA 57) s'est tenue le jeudi 5 mai 2022 à l'Espace Sports et Loisirs à REMILLY.

En son nom et au nom des membres du Conseil d'Administration, Daniel PONTISSO, Président de l'AROPA 57 accueille et souhaite la bienvenue à tous les adhérents présents et les remercie pour leur participation à cette rencontre annuelle.

Présentation de la tribune

- Daniel PONTISSO, Président de l'AROPA 57,
- Jean-Louis BANNIER, Vice-Président de l'AROPA 57,
- Jean-Paul BARBIER, Secrétaire de l'AROPA 57,
- Roger JACOB, Trésorier de l'AROPA 57.
- Michel MATHIOTTE, Vérificateur aux comptes de l'AROPA 57.

Le Président salue et remercie tout particulièrement les invités qui honorent de leur présence l'Assemblée Générale :

- Monsieur Raymond CLEMENT, Président de l'AROPA Alsace, Administrateur et délégué régional de la Fédération Nationale,
- Madame Christine MARANGE représentant Dominique STRUB, Président d'INITIATIV' Retraite 54-88.

Il tient également à présenter les excuses des invités déjà retenus par d'autres engagements :

- Monsieur Daniel GOFFINET, Président d'INITIATIV' Retraite 51-08, délégué de région et expert de la Fédération Nationale,
- Monsieur Gilles CHANDUMONT, Directeur Général de la Mutualité Sociale Agricole Lorraine,
- Monsieur CAZELLES et Madame GRIVAUD, respectivement Directeur Général et Directrice de la communication et des ressources humaines du Crédit Agricole de Lorraine,
- Messieurs Christian SONDAG et Alexandre RAGUET, Président et Directeur Général de la coopérative agricole LORCA.

Avant de donner lecture de l'ordre du jour de cette Assemblée Générale ordinaire, le Président tient à exprimer ses vœux de meilleure santé aux membres de l'Association retenus par la maladie.

Il fait également état d'un nombre important de décès survenus depuis la tenue de la dernière Assemblée Générale en présentiel du 29 mars 2019 et notamment celui de Georges GRANDIDIER qui fut, durant de nombreuses années, la cheville ouvrière de l'Association.

En leur mémoire, il invite l'Assemblée à observer quelques instants de recueillement.

Le Président donne ensuite connaissance de l'ordre du jour de cette Assemblée Générale ordinaire constitué comme suit :

- 1 - Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 30 juin 2021**
- 2 - Rapport d'activité de l'année 2021 – Rapport moral du Président**
- 3 - Rapport financier de l'année 2021**
- 4 - Rapport des vérificateurs aux comptes**
- 5 - Approbation des comptes de l'année 2021 et quitus au Conseil d'Administration**
- 6 - Renouvellement du Conseil d'Administration : tiers sortant**
- 7 - Rapport de la Commission environnement du retraité**
- 8 - Parole aux participants**

Conférence "Syndrome des apnées obstructives du sommeil" par le Dr PRZYCHOCKI et l'Association "Apnées Grand Est-Lorraine"

Ouverture de l'Assemblée Générale ordinaire

A l'issue de ce préambule et conformément à la convocation qui a été adressée à l'ensemble des adhérents le 13 avril 2022, le Président déclare ouverte la 32ème Assemblée Générale ordinaire de l'Association.

Il rappelle qu'en application des dispositions de l'article 13 des statuts et pour pouvoir délibérer valablement, l'Assemblée doit réunir au moins 15% de ses membres actifs, présents ou représentés, soit un total de 146 suffrages.

Le Président précise que la liste d'émargement fait ressortir que sur 973 membres inscrits, 261 sont effectivement présents ou représentés.

Il constate donc que le quorum est atteint et que dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer.

1) Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale ordinaire du 30 juin 2021

Le compte rendu de l'Assemblée Générale ordinaire de l'exercice 2020 a été mis à la disposition des adhérents sur le site Internet de l'Association.

Par ailleurs, des exemplaires de ce compte rendu ont été mis à la disposition des adhérents sur les tables d'émargement à l'entrée de la salle.

Le Président sollicite l'Assemblée en vue de l'approbation de ce compte rendu.

L'Assemblée qui accepte de s'exprimer à main levée approuve à l'unanimité le contenu de ce document.

2) Rapport d'activité de l'année 2021 – Rapport moral du Président.

2.1. Activités des membres du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni à 4 reprises au cours de l'année 2021 soit les 15 février, 11 mai, 29 octobre et 21 décembre pour assurer la gestion courante de l'Association.

Au cours de sa séance du 29 octobre 2021, le Conseil d'Administration a procédé au renouvellement des membres du Bureau et de son Président.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration était représenté dans les manifestations suivantes :

- Assemblée Générale de la MSA Lorraine à Pont à Mousson,
- Assemblée Générale de la FRANE à Chaumont,
- Assemblée Générale de l'AROPA 54-88 à Nancy,
- Assemblée Générale de l'AROPA 55 à Bras sur Meuse,
- Assemblée Générale de l'AROPA 51-08 à Reims,
- Assemblée Générale de l'AROPA Alsace à Ste Croix en Plaine,
- Assemblée Générale de la Section des Anciens Exploitants de la Moselle à Baronville,
- Réunion régionale d'INITIATIV' Retraite à Metz,
- Assemblée Générale de l'ASEPT Lorraine à Vandoeuvre les Nancy.

Le Président tient également à rappeler l'intervention régulière de Dominique LANCERON, webmaster de l'Association, qui gère le site INTERNET en y intégrant photos, articles et comptes rendus divers et invite les adhérents à le consulter sans retenue.

2.2. Activités de l'Association en 2021

Informations à destination des adhérents

Dans ce domaine, le Président ne manque pas de rappeler la diffusion trimestrielle à tous les adhérents de la revue "LE CHENE VERT" dont le contenu reste toujours particulièrement apprécié.

En complément des informations en provenance la Fédération Nationale, un bulletin d'information a été adressé, courant janvier 2022, à l'ensemble des adhérents.

Il profite de rappeler, une fois de plus, que les colonnes du bulletin sont ouvertes à tous les adhérents au titre d'articles à caractères généraux intéressant l'ensemble des retraités.

En outre et pour coller au plus près à l'actualité, des newsletters sont régulièrement adressées aux adhérents qui disposent d'une adresse mail.

Le Président fait également état de l'organisation d'un voyage de 3 jours en Baie de Somme du 26 au 28 août 2022 et invite les personnes intéressées à s'inscrire rapidement compte tenu du nombre limité de places encore disponibles.

2.3. Rapport moral du Président

Chers amis retraités,

C'est avec un grand plaisir, que nous nous retrouvons après ces deux dernières années de pandémie où nos vies ont été passablement bouleversées. Nous avons vécu reclus et au ralenti, nos échanges ont été réduits à la portion congrue.

Mais il a fallu se reprendre et aller de l'avant car les temps que nous vivons sont riches de changements. Nos partenaires sont de plus en plus exigeants. Ils veulent que nos échanges soient "gagnant / gagnant" et non plus comme par le passé basés sur une relation amicale où d'appartenance à la même corporation.

Deux gros points nous concernant ont été à l'ordre du jour :

-1) MUTUALIA

Au vu des résultats "Prestations/Cotisations" du 30 juin 2021 de nos contrats FRANE chez MUTUALIA, des décisions difficiles ont dû être prises. Tant du point de vue pécuniaire avec une augmentation conséquente des cotisations que de la remise en cause de certaines de nos garanties en dentaire et auditif. Ces actions ont été plus ou moins bien perçues par certains de nos adhérents. Nous pensons que ce que nous avons fait va dans le bon sens et que nos efforts seront récompensés comme le laisse espérer les chiffres au 31 décembre 2021. N'oublions pas que MUTUALIA est une des seules mutuelles à faire des contrats groupe à des retraités alors que d'autres assureurs proposent des contrats individuels ce qui leur permet de disposer d'une base variable d'ajustement.

-2) GROUPAMA

Suite au décès de la personne qui avait en charge notre dossier chez Groupama et avec qui nous avons finalisé notre convention, nous avons pris contact pour que nous puissions faire perdurer celle-ci.

Nous avons été mis en relation avec Mr GODARD et sa supérieure hiérarchique Mme MEYER.

Après plusieurs rencontres en visio conférence avec ces interlocuteurs nous avons retracé l'historique et la fidélité de nos relations avec Groupama. Nous leur avons fait part de nos attentes et eux des leurs. Comme je vous l'ai dit les temps ont changé et le soutien financier de 1 € par adhérent n'est plus à l'ordre du jour. (mais pour 2021 l'aide nous a été versée dans le respect de l'ancienne convention).

Nous avons échangé sur bien des points et maintenu nos positions. Il en est sorti un projet qui nous a été présenté et que nous validerons lors d'une signature officielle courant septembre octobre 2022.

Notre Fédération Nationale nous supprime également la subvention de 0,50 € par abonnement au Chêne Vert. Elle s'engage cependant à financer nos efforts de développement à hauteur de 50% de nos dépenses engagées à ce titre.

Avec nos dirigeants politiques nous avons toujours les mêmes attentes.

Nos demandes ne tendent pas à obtenir un traitement de faveur mais simplement à être traités de façon équitable. Nous suggérons que la hausse de la CSG soit compensée par la suppression de la cotisation d'assurance maladie de 1% prélevée uniquement sur les retraités complémentaires des salariés du privé et la déductibilité fiscale des cotisations complémentaires santé, à l'instar des mesures prises en faveur des salariés. C'est toujours le statu quo.

Avec nos instances nationales, nous continuerons de la demander car elle est logique et équitable.

Ce serait une erreur de penser que nous allons nous résigner au mauvais sort qui nous a été réservé. Nous ne cesserons pas de revenir à l'assaut pour obtenir les mesures qui nous semblent justes.

Notre pouvoir d'achat a été une fois de plus amputé et cela est souvent oublié, les retraités n'ont aucun moyen de revenir à meilleure fortune «l'amputation est définitive».

Nous sommes conscients des efforts et sacrifices nécessaires pour le bien de notre Pays.

Les retraités, comme les autres catégories, participeront à la réalisation de cette ambition mais ils ne veulent pas être seulement des variables d'ajustement.

Pour nous aider, nous pouvons nous appuyer et compter sur notre Fédération Nationale, qui a pris la dénomination d'INITIATIV' Retraite, mais en contrepartie celle ci doit pouvoir compter sur nous, les Associations de base, et c'est pour cette raison que nous devons encore développer notre AROPA 57.

Je vous informe que notre Association a compté plus de 1000 membres lors de précédentes Assemblées Générales et qu'aujourd'hui, nous sommes 973 avec la répartition suivante :

<i>Coopération</i>	<i>= 359</i>
<i>Crédit Agricole</i>	<i>= 290</i>
<i>MSA + CAAAM</i>	<i>= 82</i>
<i>Groupama</i>	<i>= 33</i>
<i>Chambre d'Agriculture</i>	<i>= 43</i>
<i>Autres OPA et divers</i>	<i>= 166</i>

Le travail effectué par Michel MATHIOTTE est remarquable mais, malgré les nouvelles adhésions, nous n'arrivons pas à progresser car nous avons enregistré beaucoup de déces.

Je tiens à vous rappeler qu'en 2000 notre Association ne comptait que 188 adhérents.

Nous pouvons lui adresser quelques applaudissements car il les mérite bien.

J'arrive au terme de ce rapport où je m'efforce de mettre l'accent sur des sujets importants à mes yeux.

Ce que nous faisons tous collectivement est le fruit d'un engagement désintéressé où seule la préoccupation d'apporter un service, une réponse, voire une écoute nous motive.

Dans ce monde devenu complexe, tumultueux et parfois versatile, gardons présent à l'esprit ce qui est essentiel et continuons notre route.

Merci de votre écoute.

3) Rapport financier de l'année 2021

Roger JACOB, Trésorier de l'Association présente successivement :

- le bilan au 31 décembre 2021
- le compte de résultat de l'exercice 2021

Le compte de résultat fait apparaître **un excédent de 4 272,88€.**

Ce résultat positif résulte essentiellement d'une bonne maîtrise des charges.

En l'absence de demandes de précisions sur les éléments comptables communiqués, le Président remercie Roger JACOB pour le sérieux de son travail ainsi que pour la présentation claire et détaillée des documents produits.

4) Rapport des vérificateurs aux comptes

Dans son rapport, Michel MATHIOTTE, vérificateur aux comptes, informe l'Assemblée des contrôles effectués avec son collègue Denis PIDOLLE et atteste de la sincérité et de la régularité des comptes de l'exercice 2021 tels qu'ils viennent d'être présentés par le Trésorier.

Le Président remercie ses collègues pour le sérieux qu'ils ont apporté dans l'exécution de leur mission.

5) Approbation des comptes de l'année 2021 et quitus au Conseil d'Administration

Sur proposition du Président et conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts, l'Assemblée accepte de s'exprimer sur ce point par un vote à main levée.

C'est à l'unanimité que l'Assemblée :

- *approuve les comptes annuels et le bilan financier de l'exercice 2021,*
- *donne quitus entier et sans réserves au Conseil d'Administration pour sa gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2021.*

6) Renouvellement du Conseil d'Administration : tiers sortant

Conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts de l'Association, le Président rappelle qu'il convient de procéder annuellement au renouvellement d'un tiers des membres du Conseil d'Administration.

Sont renouvelables en 2021 :

- Claudine DAUPHIN, Dominique GROSSI, Dominique LANCERON, Jean-Pierre MOISAN et François SILLY.

Avant de soumettre à l'Assemblée la résolution propre à ce point de l'ordre du jour, le Président précise que sur les 5 administrateurs sortants, 3 d'entre eux seulement sollicitent le renouvellement de leur mandat.

Il s'agit de Dominique GROSSI, Dominique LANCERON et Jean-Pierre MOISAN.

Par ailleurs, il précise qu'il n'a pas été saisi de candidature pour occuper les postes vacants suite à ce renouvellement.

En conséquence, le Président propose à l'Assemblée le renouvellement du mandat des 3 administrateurs sortants désireux de poursuivre leur activité au sein du Conseil d'Administration de l'Association.

A l'unanimité, l'Assemblée approuve la proposition du Président.

En conséquence, Dominique GROSSI, Dominique LANCERON et Jean-Pierre MOISAN continueront à siéger au sein du Conseil d'Administration pour une nouvelle période de 3 ans.

7) Rapport de la commission environnement du retraité

Jean-Louis BANNIER, Vice-Président de l'Association, développe les principaux points d'actualité susceptibles de concerner la plupart des adhérents de l'Association.

Son intervention porte sur les sujets suivants :

REVALORISATION DES RETRAITES

Les retraites complémentaires ont enregistré une augmentation de 1% au 1er Novembre 2021.

Les retraites de base ont augmenté de 1,10% le 1er Janvier 2022. Cette augmentation a été répercutée par la MSA sur les retraites versées le 1er mars 2022 avec un rappel portant sur Janvier et Février.

Pour 2022, suite à l'élection présidentielle qui vient de se dérouler et selon les promesses du candidat à l'élection, les retraites devraient augmenter de 4% au 1er Juillet 2022 et être indexées sur l'inflation.

Le montant minimum de retraite devrait être également relevé. A voir si ces promesses seront tenues.

En ce qui concerne la réforme des retraites, il est difficile de vous annoncer des changements prévus, ceux-ci doivent faire l'objet de concertation avec les organismes concernés.

A notre niveau, nous espérons que les modifications concernant la pension de réversion seront maintenues (âge, taux, plafond des revenus).

Rappel des taux des prélèvements sociaux au 1er Janvier 2022 :

Référence : Revenu Fiscal de Référence figurant sur l'avis d'imposition 2021 (revenus 2020).

	1 PART				2 PARTS			
	Revenu Fiscal de Référence				Revenu Fiscal de Référence			
	<i>inférieur à 11 431</i>	<i>de 11 431 à 14 944</i>	<i>de 14 945 à 23 193</i>	<i>supérieur à 23 193</i>	<i>inférieur à 17 535</i>	<i>de 17 535 à 22 924</i>	<i>de 22 925 à 35 575</i>	<i>supérieur à 35 575</i>
CSG	0	3,80%	6,60%	8,30%	0	3,80%	6,60%	8,30%
CRDS	0	0,50%	0,50%	0,50%	0	0,50%	0,50%	0,50%
CASA	0	0	0,30%	0,30%	0	0	0,30%	0,30%

A ces prélèvements s'ajoutent 1,10% pour la cotisation maladie Alsace Moselle sur la totalité et 1% sur la retraite complémentaire.

IMPÔTS SUR REVENUS 2021

Depuis le 1^{er} Janvier 2019, le prélèvement à la source est effectif.

A notre connaissance, il n'y a pas eu de problèmes importants lors de sa mise en place et cela semble bien accepté. Le taux de prélèvement effectué est calculé en fonction des revenus déclarés en mai ou juin et appliqué au 1^{er} Septembre pour une période d'un an.

Pour 2022, les dates limites de déclaration des revenus 2021 sont :

- 19 Mai 2022 pour l'envoi des déclarations papier (date de la poste).*
- 8 Juin 2022 (département de la Moselle) pour les déclarations en ligne.*

Petit rappel : les déclarations doivent être faites par internet, sauf pour les ménages n'étant pas reliés à internet ou situés en zone blanche. Une tolérance est admise pour les personnes dont le domicile est connecté mais qui s'estiment incapables de déclarer en ligne (personnes âgées dépendantes, handicapées etc...).

Les récalcitrants sont passibles d'une amende de 15,00 € au second manquement.

Pour les déclarations en ligne ou papier, si les montants sont exacts et que vous n'avez pas de corrections à apporter ou les montants concernant les crédits ou réductions d'impôts sont corrects, vous n'avez plus l'obligation de confirmer cette déclaration ou de renvoyer le formulaire papier. L'Administration fiscale enregistrera automatiquement votre déclaration à la date limite de dépôt.

En ce qui concerne les revenus exceptionnels, depuis le 1^{er} Janvier 2021 (revenus 2020), seul la formule du quotient peut être retenue.

PRODUITS FINANCIERS

Depuis le 1^{er} Janvier 2018, les produits financiers sont soumis à une taxe unique (PFU) au taux de 30% lors de leur encaissement.

Cette taxe se décompose de la façon suivante :

- Prélèvements sociaux = 17.20%*
- Impôts = 12.80%*

Ces taux s'appliquent sur les montants bruts perçus.

Il existe une option lors de la déclaration des revenus 2021 pour soumettre ces produits financiers à l'impôt sur le revenu si cela est plus favorable. Dans ce cas vous pourrez déduire les frais financiers s'y rapportant ou bénéficier des abattements prévus (dividende principalement).

Les impôts retenus lors de l'encaissement de ces produits seront alors diminués de votre impôt calculé.

Vous avez toujours la possibilité de ne pas soumettre les produits financiers à l'impôt sur le revenu (12.80%) en faisant une déclaration sur l'honneur auprès de votre organisme financier avant le 30 Novembre 2022 pour les produits perçus en 2023. Votre RFR ne doit pas dépasser 25 000 € pour une part ou 50 000 € pour un couple.

ANCIENS COMBATTANTS

Article 158 de la loi des finances 2020

Les veuves âgées de plus de 74 ans, dont le conjoint percevait la retraite d'ancien combattant, ont droit à une demi-part supplémentaire de quotient familial même si le mari est décédé avant ses 74 ans.

Cette condition d'âge a été supprimée à compter de l'imposition des revenus 2021.

Montant de la retraite des anciens combattants au 1er janvier 2022 : 782,60 € par an.

Le Président remercie Jean-Louis BANNIER pour son intervention qui vise différents domaines interférant dans le quotidien d'un bon nombre d'adhérents de l'Association.

8) Parole aux participants

Monsieur Guy TARALL, adhérent de l'Association, demande si la Fédération Nationale envisage de diffuser la revue LE CHENE VERT par INTERNET.

Dominique LANCERON, administratrice de la Fédération Nationale et membre de la Commission Communication au sein de celle-ci est invitée par le Président à fournir la réponse à l'intervenant.

Dominique LANCERON tient à préciser que la mise en œuvre d'une procédure permettant la transmission par INTERNET de la revue LE CHENE VERT aux adhérents a déjà fait l'objet d'une pré étude par la Commission ad hoc de la Fédération Nationale mais qu'en regard au coût que générerait la mise en place de cette évolution technologique, le projet n'a pas été retenu dans l'immédiat.

Après avoir rappelé que la présente Assemblée Générale ordinaire sera immédiatement suivie d'une Assemblée Générale extraordinaire, le Président déclare clos les travaux de l'Assemblée Générale ordinaire de l'année 2021.

-O-O-O-O-O-O-O-